

Bordereau de terrain (liste floristique): description et utilisation

Ce **bordereau de terrain (liste floristique)**, spécialement adapté pour l'Atlas de Wallonie, est constitué de 4 feuillets A4 et est organisé de manière à éviter au maximum les changements de pages, tout en apportant des informations sur les taxons inventoriés.

Attention: afin de rester conviviale, la liste n'est pas exhaustive! La plupart des taxons adventices, spontanés et cultivés, de nombreux taxons hybrides, un certain nombre de taxons infraspécifiques, et les taxons considérés comme éteints depuis plus de 50 ans ne sont pas repris.

Feuillet page 1 : fiche d'identification du bordereau de relevé

A gauche :

- Deux cadres, permettant de hachurer la zone prospectée dans la case de 1x1 km au 1/20.000 ou au 1/25.000 (NB : ce peut également être fait sur l'extrait de la carte IGN imprimable via [l'état de l'échantillonnage](#) ou disponible sur simple demande au [CRNFB](#)).
- Le numéro personnel de relevé journalier.
- La date ou période d'observation (Jour-Mois-Année). Lorsqu'un site a été visité plusieurs fois à quelques jours d'intervalle, il est possible de ne compléter qu'un seul bordereau, en indiquant les dates de première et dernière visite.
- Le nom de l'auteur, c'est-à-dire la personne qui détient le droit d'auteur sur la donnée.
- Le nom du (des) déterminateur(s).
- Une série d'informations de localisation géographique : la case IFBL 1x1 km, le numéro de la carte IGN au 1/20000 (ou 1/25000), la localité (commune, lieu-dit).
- Un encart pour indiquer des précisions sur l'écologie (compléments à la colonne de droite, topographie, pédologie, etc).
- Un encart destiné à recevoir des notes diverses ou des taxons supplémentaires non repris dans la liste des pages 2 et 3.
- Un encart pour indiquer le code de confidentialité (=code d'accès) des données.
 - 3: diffusion libre des données détaillées
 - 4: diffusion conditionnelle des données détaillées
 - 5: diffusion libre des données résumées (carré 1x1, année)
- Le temps passé en minutes à la collecte des informations floristiques.

A droite :

- Les biotopes auxquels se réfère la liste floristique. Les codes associés à la case à cocher (C3.21, G1.87b...) correspondent à une sélection des unités de la typologie [WALEUNIS](#). Dans certains cas une information complémentaire est demandée et il est alors nécessaire de cocher le niveau suivant (a à c, E2.1 à E2.3).
- Lorsque la case prospectée contient des biotopes très contrastés (par ex. forêt - prairie), il est utile de remplir **un formulaire par type de biotope**.

- Un encart permettant d'indiquer si les données ont déjà été transmises à un autre partenaire du projet, afin d'éviter des doublons.

Feuillets page 2 et page 3 : liste des taxons

La liste reprend **1717 taxons**, organisés en 20 colonnes. Les 7 premières colonnes de la page 2 reprennent 599 espèces considérées comme très communes (CC), communes (C), et assez communes (AC) sur l'ensemble de la Wallonie. Les 3 dernières colonnes de la page 2 et la page 3 reprennent 1118 taxons considérés comme assez rares (AR), rares (R), très rares (RR) ou exceptionnels.

Le nom des taxons se trouve le plus souvent **abrégé**. Vous pouvez consulter la [liste de correspondance](#) entre les abréviations figurant sur le bordereau et les noms complets. Les espèces sont classées par ordre alphabétique selon la nomenclature de Lambinon et al. (2004).

Chaque taxon est précédé d'un **symbole** à cocher. Le nom latin du taxon est imprimé sous un certain format typographique (voir Tableau 1) indiquant son niveau taxonomique ou sa répartition. La case contenant le taxon peut être encadrée ou en gris: ces indications concernent le statut du taxon (protection légale, espèce rare ou menacée).

Tableau 1 : Légende des symboles et du format des noms des taxons

Symbole	Caractère typographique	Signification
○	normal	taxon indigène, naturalisé ou en voie de naturalisation
◆	normal	taxon (potentiellement) invasif (parfois pas encore naturalisé)
□	x normal	taxon hybride
c	petits caractères	Espèce cultivée, que l'on trouve souvent comme (sub)spontanée ou adventice
?	gras	présence du taxon incertaine (à rechercher) ou statut incertain
†		taxon présumé disparu (EX)
	<i>Italique</i>	Infrataxon : sous-espèce (variété)
	encadré	taxon (partiellement) protégé en Région wallonne
Taxons rares ou menacés pouvant faire l'objet d'une surveillance des populations (page 4)		
	gras	NT (Near Threatened), VU (Vulnerable) ou DD (Data Deficient)
	gras	EN (Endangered), CR (Critically Endangered), EX (Extinct)

Remarques :

- Cas particulier : si un seul infrataxon est présent en Région wallonne, le nom de l'espèce est suivi d'une virgule et du nom de l'infrataxon. (Ex : *Aconitum lycoctonum* n'est connu en Région wallonne que par la sous-espèce *vulparia* ; il est donc noté "**Acon lyco, vul**").
- Il est inutile de cocher le nom de l'espèce si l'infrataxon a été identifié.

- Les groupes systématiques complexes n'ont pas été traités (par ex. *Rubus*, *Taraxacum*). Pour certains groupes, il est possible de cocher une case « **s.** » (section) « **gr.** » (groupe) ou « **sg.** » (sous-groupe).

Feuillet page 4 : surveillance des espèces rares ou menacées

La récolte de données supplémentaires, sur les populations d'espèces prioritaires s'avère très importante en matière de conservation (évaluation des effets de la gestion sur l'évolution des habitats, évolution des populations, présence de bioindicateurs, etc).

Les espèces dont les populations peuvent faire **l'objet d'un suivi sont inscrites dans une trame de fond grise** (foncé ou clair) sur les pages 2 et 3 du bordereau. Il s'agit des taxons de la **Liste Rouge**, ainsi qu'une série d'espèces rares qui pourraient être intégrées dans la LR, mais pour lesquelles des données manquent.

Différentes données peuvent être récoltées pour ces espèces :

- **Localisation précise** : au sein de la case 1x1 km, coordonnées GPS, Unité de Gestion (UG) dans le cas d'une réserve naturelle, pointage ou tracé de l'étendue sur la carte.
- **Evaluation de la taille de la population** :
 - a. par UG dans le cas d'une réserve naturelle ; par sous-population si la population est fragmentée en unités bien distinctes.
 - b. en utilisant des Indices :
 - nombre précis de pieds fleuris (**PF**) et/ou de rosettes non fleuries (**RN**).
Pour les ptéridophytes : pieds fertiles -munis de sporanges- (**PF**) ou pieds stériles (**PS**)
 - au-delà de plus de quelques centaines d'individus ou si un comptage précis est difficile, des classes d'abondances (**CA**) peuvent être utilisées : **1** = 101-300, **2** = 301-1000, **3** = 1001-3000, **4** = 3001-10000, **5** > 10000
 - si les individus sont difficilement identifiables (espèces croissant en tapis), on peut mentionner l'étendue spatiale (**ES**) en m² couverte par l'espèce
 - si aucun de ces indices n'est applicable : estimation du pourcentage de recouvrement (**Rec**) de la surface couverte en précisant la surface examinée

Besoin d'aide ?

Site de l'atlas de la Flore en Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/especes/flore/atlasflore/>
(Sébastien Delaitte, Tél. : 081/62.04.43 ; e-mail : sebastien.delaitte@spw.wallonie.be)

Un **forum** (http://fr.groups.yahoo.com/group/Atlas_Flore_Wallonie) a été créé afin de permettre des échanges entre botanistes expérimentés et débutants, et de poser des questions. Vos suggestions et commentaires sur notre nouveau bordereau de terrain sont aussi les bienvenues !